

# CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

---

Année 2014

---

## **COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°954 SEANCE DU VENDREDI 14 FEVRIER 2014**

---

*La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.  
M. Karl OLIVE, l'un des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.*

*Présents : Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Jean-François Bel, Christine Boutin, Philippe Brillault, Michel Colin, Olivier de La Faire, Olivier Delaporte, François Deligné, Joël Desjardins, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Jean-Michel Gourdon, Alexandre Joly, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Pierre Lequiller, Daniel Level, Joël Loison, Jean-Philippe Malle, Jeanine Mary, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Jacques Saint-Amaux, Alain Schmitz, Maurice Solignac, André Sylvestre, Philippe Tautou, Jean-Marie Tétart, Joël Tissier, Yves Vandewalle, Michel Vignier, Ismaïla Wane.*

*Excusés : Jean-Louis Barth, Maryse Di Bernardo (pouvoir à Alain Schmitz), Fanny Ervera, Philippe Pivert (pouvoir à Philippe Brillault), Hervé Planchenault (pouvoir à Pierre Lequiller).*

### *Accueil de nouveaux collaborateurs*

M. LE PRESIDENT – Dans le cadre des séminaires d'accueil régulièrement organisés, j'ai le plaisir de vous informer de la présence, à la séance d'aujourd'hui, de nouveaux collaborateurs du Département auxquels je souhaite la bienvenue.

### *Accueil*

M. LE PRESIDENT – Des élèves de 3<sup>ème</sup> du collège Henri IV de Meulan assistent à la séance du Conseil général ce jour.

Le groupe, composé de 25 élèves et 2 accompagnateurs, sera ensuite reçu Salle Barthou où Michel Vignier répondra aux questions des élèves.

Par ailleurs, un jeu de cartes a été créé par le Musée Départemental Maurice Denis. Il s'agit d'identifier les tableaux dont les originaux sont au Musée Départemental.

## *Communications de Monsieur le Président du Conseil général*

M. LE PRESIDENT – En application de l'article L3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai fait distribuer sur vos tables, pour votre information, la liste des marchés notifiés entre le 10 décembre 2013 et le 5 février 2014, conformément à la délégation que vous avez bien voulu me donner.

*Le Conseil général prend acte de cette communication.*

M. LE PRESIDENT – Je vous propose d'adopter les comptes rendus analytiques des séances des 29 novembre 2013, 20 décembre 2013 et 8 janvier 2014.

*Le Conseil général adopte ces comptes rendus sans observation.*

### ***Politique départementale de l'eau. Modalités de transition entre les contrats eau et le schéma départemental de l'eau***

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – Comme vous vous en souvenez, nous avons adopté à l'unanimité, au mois d'octobre dernier, la nouvelle politique de l'eau. Celle-ci engage 25 millions d'euros sur les cinq ans à venir. Nous avons retenu cette période de cinq ans, car il faut un certain temps pour initier et développer les dossiers sur l'eau, souvent lourds et importants.

Toutefois, nous rencontrons un problème de marge entre la nouvelle politique et l'ancienne : des dossiers, instruits pendant plusieurs années et arrivés à maturité, n'ont peut-être pas été déposés dans le délai correspondant à la nouvelle politique de l'eau. Nous avons ainsi identifié onze dossiers, qu'il serait sage, selon nous, de laisser passer selon l'ancien système.

Tel est l'objet de cette délibération. En revanche, à partir de maintenant, tous les nouveaux dossiers seront traités selon les nouvelles dispositions.

La Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité

*Le Conseil Général adopte la délibération 6-4310 à l'unanimité.*

### ***Contrat de développement équilibré des Yvelines pour la mise en œuvre du protocole de l'opération d'intérêt national Seine Aval 2007-2013. Avenant n°2***

OLIVIER LEBRUN, *suppléant*, HERVE PLANCHENAU, *rapporteur* – Cet avenant propose de prolonger d'un an le contrat de développement et équipement des Yvelines, que nous avons conclu pour l'OIN de Seine Aval sur la période de 2007 à 2013. Je vous rappelle notamment que nous attendons que la mise en œuvre des CPER, pour la période 2014 à 2020, soit achevée.

Dans cette attente, nous proposons de prolonger d'un an le protocole que nous avons adopté. Celui-ci prévoit 15,7 millions d'euros de subventions à destination de l'OIN.

La Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

JOËL TISSIER – Je m’abstiendrai. En effet, pour l’OIN Seine Aval, un dossier avait été initialement très bien constitué. Or, nous perdons le fil de ce qui a été initié il y a un certain temps. Aujourd’hui, je ne dispose pas des éléments qui me permettraient d’émettre un avis.

*Le Conseil Général adopte la délibération 6-4282 à la majorité - abstention de Joël Tissier.*

***Opération d’intérêt national Paris-Saclay. Convention de Plan local de redynamisation avec l’Etablissement public Paris-Saclay et la Communauté d’agglomération Versailles Grand Parc***

JOËL LOISON, *rapporteur* – Le présent rapport porte sur le financement d’études relatives à l’aménagement du plateau de Satory, cofinancé par l’Etablissement Public de Paris-Saclay (EPPS) et la Communauté d’agglomération de Versailles Grand Parc. La convention conclue permet de bénéficier des fonds de l’Etat dans le cadre du plan national de restructuration des sites de La Défense.

Les études qui seront réalisées, sous maîtrise d’ouvrage de l’EPPS, dans le cadre de la convention, sont les suivantes : une étude de faisabilité d’une liaison au plateau de Satory depuis la gare de Saint-Cyr-l’Ecole ; des compléments et des expertises suite à l’étude de la DIRIF sur l’échangeur de la RD91 et de la RN12 ; la programmation d’équipements publics, de logements et de commerce ; une étude de la faisabilité et du dimensionnement d’un parking à haut niveau de service ; une étude de programmation de l’environnement économique et urbain du cluster de la mobilité du futur.

Ces études serviront à alimenter la réalisation de la convention opérationnelle du CDEY, signée avec Versailles Grand Parc et la Ville de Versailles. Il est proposé d’approuver la convention annexée au rapport, pour un budget prévisionnel global de 392 976 euros et une participation des co-financeurs, dont celle du Conseil Général, à hauteur de 45 000 euros.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis sur ce projet un avis favorable à l’unanimité – la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4277 à l’unanimité.*

***Opération d’intérêt national Paris-Saclay. Convention pour l’élaboration du Contrat de Développement Territorial (CDT) et son évaluation environnementale***

JOËL LOISON, *rapporteur* – Ce rapport porte sur le financement de l’élaboration du Contrat de Développement Territorial (CDT) de la partie yvelinoise de l’OIN Paris-Saclay.

A terme, sur l’ensemble de l’Ile-de-France, 21 Contrats de Développement Territorial devraient être signés. 2 le sont déjà, 12 sont actuellement soumis à enquête publique, et 7 ne sont pas encore validés. Les deux territoires de CDT qui concernent les Yvelines, Confluence Seine Oise et la partie yvelinoise de l’OIN Paris-Saclay, font partie de cette dernière catégorie. Le territoire de CDT dont il est question ici comprend 10 communes de Versailles Grand Parc, l’ensemble des communes de Saint-Quentin-en-Yvelines, et Vélizy-Villacoublay.

Les prochaines étapes du CDT sont le lancement de l'évaluation environnementale, la rédaction du CDT, qui devrait être approuvé lors du Comité de pilotage en juin 2014, puis l'enquête publique, avant la fin 2014. La signature est prévue au cours du second trimestre 2015.

L'EPPS a sollicité les collectivités locales pour financer, de manière partenariale, deux missions distinctes. La première mission est chiffrée à 194 110 euros, et la deuxième à 155 480 euros. La convention de financement prévoit une contribution de 20 % de la part de la Communauté d'agglomération, de 20 % de la part du Conseil Général, de 10 % de la part de Vélizy, et de 30 % de la part de l'EPPS. Le montant de la contribution du Conseil Général s'élèvera donc à 70 564 euros.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis sur ce projet un avis favorable à l'unanimité – la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4278 à l'unanimité.*

***Opération d'intérêt national (OIN) Paris-Saclay (Satory). Cluster des mobilités innovantes. Création d'une SEM patrimoniale***

M. LE PRESIDENT – J'ai eu l'occasion de poser la première pierre de VeDeCom en présence du Ministre des Transports, Monsieur Cu villier, il y a trois jours. Ceci marque le coup d'envoi de ce grand *cluster* consacré aux véhicules du futur.

JOËL LOISON, *rapporteur* – Le Département des Yvelines constitue le premier département automobile de France. Le Conseil Général soutient la filière économique automobile et contribue à amorcer le *cluster* des mobilités innovantes à Satory en y implantant VeDeCom, le Véhicule Décarboné Communiquant.

La création d'une structure de portage immobilier à Satory, pour proposer de l'immobilier locatif à VeDeCom, à l'IFSTTAR et à des PME de la filière des mobilités, constitue l'un des projets clés de cette convention. Il s'agit de créer une Société d'Economie Mixte (SEM) patrimoniale dédiée au *cluster* à Versailles-Satory. Concrètement, l'enjeu du projet est de proposer, sur Satory, un immobilier capable d'accueillir les équipes de recherche, aujourd'hui temporairement hébergées rue des Chantiers. La programmation du bâtiment prévoit environ 8 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette. Le coût total du projet est de 15,3 millions d'euros.

Le tour de table de l'actionnariat de la SEM patrimoniale, commencé à l'été 2013, a abouti à un capital de 4,8 millions d'euros. Les deux tiers de ce capital, soit 3,2 millions d'euros, seront pour le collège public. Ce montant sera réparti à part égale entre le Conseil Général et Versailles Grand Parc. Le troisième tiers, soit 1,6 million d'euros, sera porté par le collège privé.

En termes de gouvernance, un siège sera attribué à l'ensemble des constructeurs automobiles. L'Institut des Pétroles, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse d'Épargne disposeront également chacun d'un siège. Les autres sièges seront répartis à parts égales entre Versailles Grand Parc et le Conseil Général.

Le plan d'affaires prévisionnel a été réalisé sur 17 ans, soit 2 ans pour la réalisation du bâtiment et 15 ans pour le portage immobilier. Par ailleurs, les études techniques et les études de lancement de la

SEM, menées par le Conseil Général, seront récupérées par la SEM et remboursées au Conseil Général.

En termes de fonctionnement, la SEM sera une coquille vide, ceci afin de limiter le risque d'exploitation.

En termes de calendrier, après les procédures administratives de constitution, la SEM devrait exister fin mai 2014. Le lancement des marchés pour les prestations de gestion et de montage aura ensuite lieu. La conception architecturale et technique du bâtiment sera réalisée fin 2014 et début 2015, pour une construction effective se déroulant de mi-2015 à mi-2016.

Nous avons obtenu un avis favorable des deux commissions réglementaires pour la constitution de cette SEM et le portage de ce projet : un avis favorable unanime de la Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

M. LE PRESIDENT – Lors des différents discours, à l'occasion de la signature de la convention VeDeCom, chacun des intervenants a souligné la qualité exceptionnelle de l'intervention du Département des Yvelines. Celui-ci a montré sa volonté de les accompagner depuis le début, et un fort engagement des services a été constaté.

Il est important pour nous de pouvoir développer ce *cluster* consacré à l'automobile, qui renforce notamment la vocation automobile du département, reconnue désormais au plus haut sommet de l'Etat. C'est la première fois que, pour ce type de *cluster*, Renault et PSA siègent au même Conseil.

JOËL LOISON – Valéo également.

M. LE PRESIDENT – En effet. Le Directeur de la Recherche et de l'Innovation de Valéo est d'ailleurs intervenu également à l'occasion de cette signature. Le *cluster* réalisé rassemblera sur le site 250 chercheurs, auxquels s'ajouteront les enseignants et les entreprises.

Se posent en revanche, comme je l'ai indiqué lors de mon intervention devant le Ministre, des problèmes de liaisons. En effet, actuellement, le plateau n'est desservi, ni par une liaison en site propre, ni par une liaison ferroviaire. La ligne 18 n'arrivant qu'en 2030, il faudra trouver rapidement des solutions intermédiaires. Il s'agit d'un enjeu important pour le développement de ce territoire.

YVES VANDEWALLE – Comme vous l'avez indiqué, il s'agit d'un moyen significatif et très symbolique de consolider la vocation automobile du département, alors que cette industrie traverse une période de mutation majeure. Ce travail partenarial a été mené pendant plusieurs années. Jusqu'au dernier moment, nous avons eu des inquiétudes. Notamment, les entreprises, ne voyant pas venir la signature de l'Etat, commençaient à s'interroger sur sa détermination à soutenir ce projet.

Du côté des entreprises, des doutes subsistaient. En particulier, chez Renault, qui normalement ne prend pas de participation dans ce type de société, une décision personnelle du Président du Groupe s'est avérée nécessaire. Avec Peugeot, la situation s'est également avérée difficile. Finalement, les fonds émanant du Groupe Peugeot transiteront par un GIE constitué par Renault et PSA.

Ce dossier représente des années de travail. Je tiens à saluer ce qui a été accompli par les services du Département.

CHRISTINE BOUTIN – Monsieur le Président, je soutiens particulièrement ce dossier. Il est en effet très innovant dans sa construction, et a demandé un travail important. Nous montrons un exemple tout à fait intéressant pour développer et soutenir l'identité économique de notre département.

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4294 à l'unanimité.*

***Opération d'intérêt national Seine Aval. Convention de direction de projet 2014 avec l'Etablissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval***

DIDIER JOUY, *rapporteur* – L'opération d'intérêt national Seine Aval réunit l'Etat, la Région, le Département, 51 communes et 5 intercommunalités. Elle a été créée par décret en Conseil d'Etat le 10 mai 2007. Les partenaires mobilisés sur ce projet se sont engagés à coordonner leurs moyens et à conjuguer leurs efforts pour impulser une dynamique de développement ambitieuse et accélérée qui permette à ce territoire de retrouver une attractivité économique et urbaine à l'échelle régionale.

Le protocole approuvé par l'Assemblée Départementale le 12 juillet 2007 constitue le cadre de référence stratégique et opérationnel de mise en œuvre de l'OIN Seine Aval. Il définit les modalités de sa gouvernance au travers de plusieurs instances : Conseil d'Administration de l'EPAMSA, Comité de pilotage, Comité technique, Conseil de développement.

L'OIN Seine Aval contribue à la mise en œuvre des orientations stratégiques du SDADEY adoptées par le Conseil Général le 12 juillet 2006.

Le présent rapport porte sur la poursuite, en 2014, du financement annuel de l'EPAMSA pour l'exercice de ses missions de direction de projet de l'OIN. Il s'agit d'approuver la convention, pour l'année 2014, entre le Conseil Général et l'EPAMSA, relative à la direction du projet de l'OIN Seine Aval. Il s'agit également d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Général à signer cette convention et éventuellement tout avenant. Il est précisé que de l'aide prévue, d'un montant de 900 000 euros, sera versée à 80 % à l'EPAMSA à la signature. Le solde sera versé au deuxième semestre 2014, sur présentation par l'EPAMSA d'un rapport prévisionnel d'activité.

Ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales et un avis conforme de la commission des Finances et des Affaires générales.

MICHEL VIGNIER – Certes, il est pertinent de poursuivre les projets concernant l'OIN Seine Aval. Toutefois, un signe fort du Département s'avère nécessaire pour dynamiser celle-ci. Nous avons l'impression que ce projet avance tout doucement. En revanche, nous ne voyons pas quelle est la progression à long terme.

Nous voterons le projet, car il faut avancer. En effet, cette vallée connaît de nombreuses incertitudes, notamment chez PSA et Renault. S'agissant de la construction de logements, la situation évolue. En revanche, s'agissant de la dimension économique, nous avons beaucoup à faire. Il ne faut pas mollir sur ce territoire.

M. LE PRESIDENT – C’est ce que nous pensons, et ce que nous disons à notre tour lors des différentes réunions auxquelles nous participons. Il s’agit indéniablement du territoire le plus fragile en termes de développement économique. C’est sur lui qu’il faut faire porter en priorité nos efforts.

Des nouvelles rassurantes de PSA nous ont été données quant au maintien de la production sur le site de Poissy. En revanche, nous n’avons pas beaucoup de nouvelles au sujet du site de Renault.

JOËL TISSIER – Je m’abstiendrai, pour les mêmes raisons que précédemment.

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4281 à la majorité - abstention de Joël Tissier.*

### ***Subvention 2014 à l’association « Yvelines Environnement »***

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – Cette subvention est d’un montant de 1 100 euros comme les années précédentes. Elle a recueilli un avis unanime de la 5<sup>ème</sup> Commission et un avis conforme de la commission des Finances et des Affaires générales.

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4284 à l’unanimité.*

***Programme 2014 d’équipement et d’entretien des forêts départementales et domaniales. Subvention 2014 au CODERANDO. Convention de mise à disposition d’une parcelle départementale pour l’installation d’un poste de transformation ERDF. Conventonnement avec le Muséum national d’histoire naturelle***

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – Cette délibération est constituée d’un ensemble de cinq délibérations.

Le premier sujet porte sur les forêts domaniales. Nous avons décidé cette année d’accorder une subvention d’un montant total de 560 000 euros pour l’ensemble de ces forêts. Elle concerne autant l’amélioration de l’accueil que des opérations d’intérêt écologique, des actions de sensibilisation ou la mise en place de pistes cyclables ou de randonnée équestre.

La deuxième décision concerne les forêts départementales qui nous appartiennent. Nous aurons à effectuer des investissements et à supporter des frais de fonctionnement. Le total de nos dépenses sera ainsi de 645 352,48 euros. Nous recueillerons toutefois des recettes issues de la vente des coupes de bois, de la perception des droits de chasse et d’une contribution des communes de Jouy-en-Josas et de Saclay pour les entretiens assurés en commun. La dépense réelle totale s’élèvera donc à 477 566,48 euros.

La troisième décision concerne l’attribution d’une subvention de 7 370 euros au CODERANDO, association de défense des chemins de grande randonnée, qui nous aide à baliser 1 293 kilomètres de chemins. La subvention attribuée s’élèvera à 5,70 euros par kilomètre.

Par ailleurs, nous avons en projet une convention de mise à disposition d’une parcelle du Département pour l’installation d’un poste de transformation d’ERDF. Cette parcelle sera louée pour un montant de 3 640 euros, indexé sur le TP01 pour les années suivantes.

Enfin, la dernière décision porte sur une convention avec le Muséum National d'Histoire Naturelle. Nous sommes en effet en train de repérer, dans nos espaces naturels, les endroits pouvant servir de compensation écologique. Il faut toutefois, au préalable, disposer d'une évaluation de ce qui existe déjà, sur le plan écologique, sur les terrains qui serviront de compensation. La décision porte sur le lancement de cette étude avec le Muséum National. Nous confierons à la commission permanente le soin de voter le détail de la délibération, notamment notre contribution.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité en 5<sup>ème</sup> commission et a reçu un avis conforme de la commission des Finances et des Affaires générales.

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4285 à l'unanimité.*

**« Plan Yvelines Seine » Syndicat d'Aménagement de Gestion et d'Entretien des Berges de la Seine et de l'Oise (SMSO). Participations départementales 2014 aux budgets de fonctionnement et d'investissement**

DIDIER JOUY, *rapporteur* – Le Conseil Général et le SMSO ont décidé en 2013 la passation d'une convention de réalisation, à échéance rapide, d'opérations d'intérêt départemental. Cette convention, approuvée par l'Assemblée Départementale le 15 février 2013, fait état d'une liste d'opérations prioritaires. L'enveloppe départementale dédiée à cette convention s'élève à 1,829 million d'euros pour des projets d'un montant total de 5,025 millions d'euros.

Conformément aux termes de cette convention, il vous est proposé de soutenir la réalisation du bac entre Rosny-sur-Seine et Guernes, en accordant à ce projet, dont le coût est estimé à 200 000 euros, une subvention de 120 000 euros.

Par ailleurs, la participation au fonctionnement du SMSO proposée pour 2014, en vertu de la délibération du Conseil Général du 20 décembre 2013, s'élève à 291 000 euros, dont 267 621 euros de cotisation annuelle et 23 379 euros pour la mise en œuvre du bateau nettoyeur, conformément à l'article 16 des statuts du syndicat.

Ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la 5<sup>ème</sup> commission et un avis conforme de la commission des Finances et des Affaires générales.

M. LE PRESIDENT – Ce budget n'intègre pas les projets de passerelle.

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4286 à l'unanimité.*

DANIEL LEVEL – Le SMSO vous remercie.

***Prolongation des conventions avec la société « Regienov » relatives aux projets « Comeete » et « Reve »***

JEAN-MICHEL GOURDON, *rapporteur* – Il s'agit de délibérer pour adopter deux nouvelles conventions, constituant des prolongations de conventions déjà adoptées en novembre 2011 avec la société Regienov pour le projet « Comeete », dont le montant s'élevait à 1,3 million d'euros, et le projet « Reve », dont le montant s'élevait à 400 000 euros. Compte tenu du retard pris sur ces projets, la société Renault sollicite un délai supplémentaire, jusqu'au 30 avril 2014.

Ce rapport a reçu un avis favorable unanime de la 5<sup>ème</sup> commission et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4296 à l'unanimité.*

***Aide à la RDI. Subvention à la société « GE Medical Systems » et partenariat emploi/insertion avec cette société***

MICHEL COLIN, *rapporteur* – Il s'agit d'une double délibération concernant, d'une part, une demande de subvention pour le General Electric Medical Systems, et d'autre part, un partenariat emploi/insertion avec cette société.

General Electric, leader dans le domaine de l'imagerie médicale, présente un projet ambitieux. Il porte sur le développement d'une nouvelle génération de plateformes de mammographie. L'enjeu de General Electric est de confirmer la position de la France sur le plan international, et de faire face à la mise en concurrence de l'entité française, au sein du Groupe, avec de nouveaux pays présentant les compétences R&D requises, et dont les entreprises bénéficient de politiques publiques d'attractivité. Il est proposé de soutenir un programme de R&D stratégique pour l'Entreprise.

Il s'agit également d'instaurer, simultanément, un nouveau mode de relation avec les partenaires clés des Yvelines. En effet, General Electric souhaite s'engager, en apportant une contribution financière à des actions entreprises par le Conseil Général des Yvelines dans le cadre de sa politique d'insertion et de retour à l'emploi. Ce soutien fait l'objet d'une convention cadre qu'il vous est proposé d'approuver concomitamment.

General Electric France emploie 2 500 salariés, dont 1 500 sur le site de Buc. Parmi ceux-ci figurent 400 ingénieurs R&D. General Electric se situe à la pointe de la technologie en angio-mammographie et pour l'amélioration de l'expérience des patientes. Pour maintenir cette avance, de nouvelles innovations peuvent être proposées régulièrement. Tel est l'enjeu du projet présenté, dénommé MammoNExt, dans un contexte où le dépistage précoce constitue un axe majeur de la prévention et de la lutte contre le cancer du sein.

Ce projet rassemblera en un seul appareil toutes les technologies les plus récentes. De plus, l'Entreprise se fixe des objectifs ambitieux en termes de réduction des coûts de l'examen d'imagerie. Ce projet est prévu sur 33 mois, avec un démarrage en avril 2014. Le coût total du projet éligible s'élève à 8,404 millions d'euros.

Par ailleurs, ce projet concerne 75 emplois hautement qualifiés dans la phase R&D. Il contribuerait en outre à maintenir des emplois de production et à relocaliser une quinzaine d'emplois industriels actuellement basés à l'étranger. Les perspectives de vente s'établissent à environ 300 millions d'euros sur les trois premières années.

Au regard de la qualité du projet, de ses perspectives commerciales et de son intérêt technologique, je vous propose d'accorder à ce projet une subvention de 11,9 % du montant total des dépenses éligibles hors taxes, soit un montant maximum arrondi à 1 million d'euros. Simultanément, General Electric s'engage à apporter une contribution financière d'un montant estimé équivalant à l'aide du Conseil Général, soit 1 million d'euros, destinée à soutenir des actions entreprises par celui-ci dans le cadre de sa politique d'insertion et de retour à l'emploi. Ce soutien fait l'objet d'une convention-

cadre qu'il vous est proposé d'approuver simultanément à notre décision d'accompagner le projet de recherche et développement de l'Entreprise.

Les modalités juridiques et financières seront définies dans le cadre d'une convention séparée entre le Département et General Electric, soumise à votre approbation lors d'une prochaine séance.

Cette délibération a reçu un avis favorable unanime de la 5<sup>ème</sup> Commission et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

YVES VANDEWALLE – Le Groupe General Electric, implanté à Buc, nous a présenté ce projet au début du mois de décembre. Le Groupe, compte tenu de nos règles budgétaires, ne pouvait pas bénéficier d'une subvention nette, mais, en principe, uniquement d'une avance remboursable. Or, cette solution posait des problèmes internes à l'Entreprise. Le Groupe nous avait alors proposé une autre solution, qui consistait en une sorte d'intéressement aux bénéficiaires jusqu'à concurrence du remboursement. Malheureusement, le droit français ne le permet pas.

Par conséquent, il a fallu trouver un autre montage financier, et faire preuve de souplesse, pour apporter une aide à la R&D de l'Entreprise tout en respectant notre principe d'avance remboursable, d'où le montage mis en place. Il est certes un peu complexe. Toutefois, il s'avère parfaitement clair.

Ce projet s'inscrit en outre dans une politique de diversification de notre tissu économique. Il est enfin important de maintenir une politique de R&D au sein du Département des Yvelines.

PHILIPPE BRILLAULT – Je découvre cette délibération. Celle-ci comporte en fait trois volets : un volet de réinsertion, un volet économique, et un volet médical et sanitaire. Je regrette que la commission sanitaire n'ait pas été informée de ce projet. Je m'interroge en outre sur l'octroi d'une aide de 1 million d'euros à General Electric.

M. LE PRESIDENT – Comme cela vous a été expliqué, il s'agit de contourner l'obstacle. Dans le principe, il s'agit bien d'une avance remboursable. Or, la maison mère ne voulait pas que sa filiale souscrive un emprunt supplémentaire. Dans ce cas de figure, nous avons trouvé un système de convention d'aide aux actions en faveur du retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

PHILIPPE BRILLAULT – J'ai bien compris, Monsieur le Président. J'observe toutefois que la formulation « contourner l'obstacle » est employée. Je rappelle en outre que, parmi les élus, figurent deux médecins. Il est donc intéressant que nos commissions soient informées de tels projets, même si l'avis définitif est emporté par une autre commission. Je regrette que ce n'ait pas été le cas.

OLIVIER LEBRUN – Il est prévu, dans le paragraphe 6 du rapport, que les modalités juridiques et financières soient définies dans une convention séparée, approuvée lors d'une prochaine Assemblée Départementale. Ce dossier sera donc présenté dans les semaines à venir, pour la partie « insertion », à la commission numéro 4.

JOËL TISSIER – Il est dommage que n'apparaissent pas, au niveau de la délibération, le chiffre d'affaires de la société et l'affectation du résultat, notamment en termes de dividendes aux actionnaires et de versement aux salariés dans le cadre d'un éventuel accord de participation.

Connaître ces éléments serait d'autant plus important, compte tenu de la dimension de l'entreprise. General Electric est en effet la dixième entreprise mondiale en termes de capitalisation. En particulier, s'agissant de l'imagerie médicale, General Electric a réalisé, en 2011, 7,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Nous avons donc l'impression que cette entreprise sait porter sa recherche et son développement. Dès lors, ce montant de 1 million d'euros qui lui est accordé serait peut-être plus utile à de petites entreprises.

Je m'interroge réellement sur ce montant de 1 million d'euros que le Conseil Général accorde à General Electric : ne nous substituons-nous pas aux actionnaires ? Il est en outre regrettable que nous ne connaissions pas l'affectation des résultats de cette entreprise sur plusieurs années avant de pouvoir prendre une décision.

JACQUES SAINT-AMAUX – Nous évoquons le cas de cette entreprise depuis trente ans. Elle a déjà été aidée par l'Etat à plusieurs reprises.

Par ailleurs, c'est cette entreprise nous impose de recourir à une autre solution qu'un prêt, qui lui poserait problème. Or, en tant que particulier, recourir à un prêt peut également me poser des problèmes : ce n'est pas pour autant que je ne le fais pas.

Enfin, il ne s'agit pas d'une petite entreprise. Elle a neuf concurrents, ce qui prouve que ce marché doit être juteux. Parmi eux figurent notamment Exxon, Shell et BP, trois entreprises pétrolières. Or, les pétroliers ne sont pas accoutumés à perdre beaucoup d'argent. Ils ont donc de bonnes raisons d'intervenir sur ce secteur.

Nous sommes d'accord pour aider une entreprise qui intervient sur le sol français, mais pas pour aider ses actionnaires. Ainsi, accorder à cette entreprise une aide sous la forme d'un prêt ne nous pose aucun problème. En revanche, lui accorder de l'argent avec une convention telle que celle prévue revient à lui donner un blanc-seing. Pour nous, ce n'est vraiment pas possible.

MICHEL VIGNIER – Toutes les femmes qui ont subi des mammographies savent que ce n'est pas agréable. L'amélioration technique proposée est donc considérable. Toutefois, cette entreprise est connue depuis longtemps. A chaque fois, elle demande de l'argent à l'Etat ou aux institutions. Elle démarque ensuite les hôpitaux, invoquant le fait qu'elle a été aidée pour que ceux-ci choisissent son matériel.

Par ailleurs, je souhaiterais que nous ayons des retours sur les prêts que nous avons déjà consentis. En effet, nous n'en entendons plus parler.

JEAN-FRANÇOIS BEL – Dans ce dossier, il ne faut pas confondre l'essentiel et le secondaire. L'essentiel pour nous est d'attirer dans le Département des entreprises de recherche de premier plan. Je vous accorde que cette aide concerne une entreprise riche et solide. C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas donner d'argent : nous négocions un retour. Cette société étant riche, nous sommes sûrs d'obtenir ce retour.

Notre objectif est que la recherche soit réalisée dans le département des Yvelines, conformément à notre stratégie de développement.

Je suis donc favorable à ce dossier.

ISMAÏLA WANE – Pour de telles entreprises, aux moyens très importants, le financement par les collectivités constitue souvent un apport supplémentaire, permettant d'expérimenter des projets sans prendre de risques.

Par ailleurs, un projet d'une durée de 33 mois ne constitue pas un réel projet de R&D, mais un projet de produit. En effet, quand les entreprises mènent un projet de R&D, c'est stratégique : personne n'est au courant. Il ne faut pas que nous nous fassions avoir par de telles sociétés, qui ont les moyens de financer leurs projets.

MICHEL COLIN – L'établissement de Buc est concurrencé par d'autres établissements de Général Electric situés hors de France. Il est donc indispensable qu'il ait les moyens financiers d'investir le plus rapidement possible.

OLIVIER LEBRUN – Monsieur le Président, je suis sidéré par ce débat : une entreprise comprend des actionnaires, qui prennent un certain nombre de risques, et des salariés. Lancer un projet de R&D s'avère coûteux pour elle, même si elle est aidée. J'estime pour ma part pertinent que ces projets soient lancés. En outre, si les grandes entreprises n'ont pas besoin d'être aidées, il faut revoir au niveau national notre politique de recherche et développement.

Par ailleurs, les subventions versées par les collectivités aux entreprises viennent réduire leur Crédit Impôt Recherche.

ISMAÏLA WANE – Il s'avère beaucoup plus facile pour une grande entreprise que pour une PME d'explorer un ensemble de pistes de recherche et développement.

YVES VANDEWALLE – A l'intérieur de ces grandes entreprises règne une concurrence féroce entre les établissements des différents pays. C'est la Présidente de General Electric France qui a pris les premiers contacts pour solliciter cette aide. Sur ce projet de 8 millions d'euros, le Conseil Général avance 1 million d'euros. Quant à l'Etat, au travers de la Banque Publique d'Investissement, il apporte 2 millions d'euros.

Nous avons par ailleurs besoin de soutenir l'innovation, c'est-à-dire la création de produits qui se vendent sur le marché. Aujourd'hui, la France comporte de nombreux chercheurs. En revanche, des problèmes se posent quant aux produits commercialisés. Or, le site de Buc assure, non seulement la recherche, mais aussi la production.

La complémentarité entre les PME et les grands Groupes doit également être prise en compte. C'est l'interaction entre ces composantes du tissu économique qui rend l'économie dynamique.

Enfin, il s'agit réellement d'une avance : le Groupe s'engage à rembourser la somme.

JACQUES SAINT-AMAUX – Je distingue bien l'entreprise et l'actionariat. Toutefois, dans le cas présent, il ne s'agit pas de petits actionnaires, mais de gros actionnaires. Dès lors, je veux bien participer au fait que l'entreprise crée de l'emploi et de la recherche dans les Yvelines, en lui prêtant 1 million d'euros. En revanche, je ne veux pas participer à l'enrichissement des gros actionnaires. Or, nous avons l'impression que des compensations sont recherchées par des moyens qu'il sera difficile de vérifier.

Par ailleurs, je ne vois pas pourquoi General Electric ne peut pas accepter de rembourser un prêt. Lui consentir un prêt sur une durée longue ne constituerait pourtant pas un problème. Le seul problème est qu'il existe des règles, et que l'entreprise essaie de les contourner.

M. LE PRESIDENT – Nous ne parviendrons pas à nous convaincre les uns les autres. Il s'agit de débats récurrents. Je soulignerai l'extrême concurrence qui existe entre les sites de General Electric. En outre, cette négociation constituait l'occasion de tisser des liens entre l'entreprise et notre collectivité.

Par ailleurs, je relève que, par rapport aux avances non remboursables, nous avons beaucoup progressé : dans ce cas, une contrepartie fera l'objet d'une délibération de notre prochaine Assemblée Départementale. Il faut garder à l'esprit que la concurrence s'avère très rude en termes d'attractivité du territoire.

Je rappelle également que les 75 emplois dont il est question sont hautement qualifiés.

ANDRE SYLVESTRE – Compte tenu des explications apportées par les uns et les autres, et au regard des principes que nous avons affirmés depuis un certain temps, nous voterons contre cette délibération.

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4303 à la majorité – les membres du groupe des Elus de Gauche votant contre.*

#### ***GPV de Chanteloup-les-Vignes. Convention de direction de projet 2013-2014***

MICHEL COLIN, *rapporteur* – A Chanteloup-les-Vignes, le projet de renouvellement urbain propose trois axes stratégiques : créer les conditions d'un redéveloppement urbain et économique de la commune, adapter la réponse publique à la situation et à la demande sociale des ménages habitant le quartier de la Noé, et inscrire le projet de ville dans le cadre d'un projet de territoire.

Il est proposé, dans le cadre de la convention 2013-2014, de fixer la participation départementale à 40 000 euros par an, soit 34 % du coût du projet.

La 5<sup>ème</sup> commission a émis un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 5-4307 à l'unanimité.*

#### ***Vote du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2014***

MAURICE SOLIGNAC, *rapporteur* – Dans le cadre de l'adoption du budget, le 20 décembre 2013, nous avons voté, pour les recettes issues de la taxe foncière, un montant de 186,2 millions d'euros. Il représente le maintien du taux de 7,58 %, bien inférieur à celui de la moyenne des départements français.

C'est à la majorité que la commission des Finances et des Affaires générales s'est prononcée en faveur de ce maintien.

*Le Conseil Général adopte la délibération 1-4306 à l'unanimité.*

***Convention de financement 2014 avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines***

OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* – Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a préparé son budget. Conforme à notre politique de maîtrise des dépenses publiques, il n'évolue que d'1,45 % d'une année sur l'autre.

Il ressort de ce budget une contribution demandée au Conseil Général des Yvelines proche de 66 millions d'euros. Elle représente 55,7 % des recettes du SDIS, le reste étant collecté auprès des communes yvelinoises. Il est également rappelé que le Conseil Général participe à hauteur de 10,2 millions à des dépenses d'investissements et à des dépenses immobilières, en sus des propres investissements du SDIS.

La délibération a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances et des Affaires générales.

*Le Conseil Général adopte la délibération 1-4293 à l'unanimité.*

***Rachat de matériel de puériculture appartenant au Comité des Œuvres Sociales des Personnels de la Préfecture et du Département des Yvelines (COSPPDY)***

LAURENT RICHARD, *rapporteur* – Le COSPPDY a déposé son bilan le 3 décembre 2013. Le but de cette délibération est le rachat du matériel de puériculture. Ce rachat a été évalué, par le commissaire-priseur nommé par le Tribunal de Grande Instance, à 23 740 euros. Sa valeur à neuf est de 330 000 euros. En outre, si nous ne procédions pas au rachat de ce matériel pour le mettre à la disposition de la société Maison Bleue, cette société serait obligée de nous refacturer son coût.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis sur ce projet un avis favorable à l'unanimité.

*Le Conseil Général adopte la délibération 1-4300 à l'unanimité.*

***Avis de principe relatif à la gestion du Fonds Social Européen (FSE) sur la période 2014/2020***

OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* – Le Fonds Social Européen (FSE) était auparavant distribué directement par les services de l'Etat. Il est question, pour la période 2014-2020, que la gestion de ces fonds soit confiée aux Régions ou aux Départements, selon les différentes compétences exercées par ces collectivités dans les domaines de l'emploi et de l'insertion.

Je propose que le Conseil général des Yvelines se positionne sur une question de principe pour être gestionnaire des fonds du FSE.

Il s'agit d'une délibération qui ne coûte pas d'argent pour le moment. Il faudra, le cas échéant, disposer d'un peu de personnel pour s'occuper de la gestion de ces fonds. En particulier, ce qui est

toujours compliqué, s'agissant du FSE, est le contrôle de l'utilisation faite de ces fonds par leurs bénéficiaires.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis sur ce projet un avis favorable à l'unanimité.

PIERRE LEQUILLER – C'est au niveau départemental que cette gestion fonctionnera le mieux. Nous bénéficions en effet d'une grande proximité avec les villes et les associations. Celle-ci nous permettra d'être plus efficaces et plus rapides.

ANDRE SYLVESTRE – Nous sommes favorables à la proposition de la majorité départementale de gérer l'enveloppe globale du FSE, à périmètre élargi, en faveur de l'inclusion. En revanche, nous estimons qu'il ne faut pas restreindre cette réserve financière au seul public bénéficiaire du RSA. En effet, les politiques d'inclusion concernent hélas une diversité de publics précarisés et éloignés de l'emploi, qui ne sont pas tous allocataires du RSA.

Le chômage, dans les Yvelines, est alarmant. En particulier, en Seine Aval, plus de 11,7 % des personnes sont inscrites à Pôle Emploi. Il s'agit de l'un des taux les plus élevés d'Ile-de-France. Une approche plus élargie et coordonnée des publics en insertion nous paraît donc indispensable, ceci dans une logique préventive et de proximité. Pour ce faire, nous devons renforcer les partenariats institutionnels.

Nous ne pouvons qu'encourager le Département à devenir le chef de file, avec l'Etat et les Régions, des politiques d'inclusion sociale. Nous invitons le Conseil Général à construire un partenariat dynamique avec tous les acteurs, notamment avec les intercommunalités, en s'appuyant sur leur expertise.

Nous gagnerions en termes d'efficacité à mutualiser les actions, à développer les programmes de mesures transversales et à permettre un pilotage technique concerté. C'est par une approche collective que nous répondrons à l'urgence de l'inclusion sociale dans nos territoires et que nous optimiserons la sécurisation des financements européens.

MICHEL VIGNIER – Sur cette délibération, la problématique est similaire à celle de l'autre dossier économique, même si les domaines sont différents. Il s'agit en effet d'un chèque en blanc, puisque les modalités seront vues ultérieurement.

Nous sommes certes favorables au fait que le Conseil Général reçoive les financements. Je tiens toutefois à souligner que ces dispositifs existent déjà et que les agglomérations s'en sont saisies. Le travail mené par les collaborateurs du Conseil Général a certes bien commencé : les premiers contacts avec les agglomérations se font avec intelligence. Je souhaiterais donc que cette tendance se poursuive. La conduite des projets doit se faire avec ces partenaires qui disposent déjà d'une expertise.

Enfin, comme l'a souligné André Sylvestre, la gestion de ces fonds ne doit pas constituer une aubaine pour financer le PDI du Département : toutes les personnes en difficulté doivent être prises en compte

M. LE PRESIDENT – Je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit. Je suis favorable à ce que le Département soit une autorité intermédiaire de gestion. Les modalités d'action seront définies d'ici au mois de juin. Nous travaillerons en étroite collaboration avec les territoires. Nous profiterons de leur expérience pour savoir comment élargir le public concerné.

*Le Conseil Général adopte la délibération 1-4311 à l'unanimité.*

***Participation financière du Département aux charges d'exploitation des services de transports franciliens pour l'année 2014***

JEAN-MARIE TETART, *rapporteur* – Comme vous le savez, il n'est pas possible de choisir librement le taux de sa participation au financement du STIF. Notre participation est ainsi de 1,59 % du montant global.

Cette année, une augmentation de 2 % nous est imposée. Le montant passera ainsi à 19,574 millions d'euros. Ce qui fait varier le budget du STIF de cette année est notamment l'augmentation du taux de TVA. L'augmentation qui nous est imposée est acceptable compte tenu du contexte général qui vise l'organisation financière des transports.

La Commission Equipement a émis sur ce dossier un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 2-4263 à l'unanimité.*

***Missions d'assistance à la mise en œuvre du projet de schéma directeur immobilier***

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – Le Département est propriétaire d'un million de mètres carrés. Or, il convient d'opérer une gestion de ce patrimoine la plus intelligente et la plus au service du Département possible. Ainsi, il n'est pas pertinent de conserver des propriétés inutiles ou inutilisées depuis longtemps. En outre, ce constat fait écho aux recommandations du dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

C'est dans le cadre de ce raisonnement que trois types d'enjeux ont été dégagés : des enjeux de qualité, des enjeux économiques, et des enjeux liés à la dimension patrimoniale. Le tout est regroupé dans un schéma directeur immobilier. Cependant, pour que la démarche soit plus complète et pertinente, il convenait de recourir à une intelligence extérieure.

Le cabinet retenu par la commission d'appels d'offres aura deux missions, menées en deux tranches différentes. La première tranche, ferme, consistera à faire émerger les axes de la stratégie patrimoniale du Conseil Général, et à mettre en place une nouvelle gouvernance pour son patrimoine. La deuxième tranche, conditionnelle, consistera à proposer un plan d'action, sur le patrimoine d'action sociale, conforme aux objectifs de déploiement sur le territoire. Il s'agira, autant que possible, de regrouper les services dans un seul et même lieu.

La Commission Equipement a émis sur le dossier un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – La valorisation du patrimoine immobilier est essentielle. Ce domaine est en effet source de dépenses conséquentes. Nous avons d'ailleurs d'ores et déjà anticipé les conclusions de ce rapport : deux délibérations concernent la cession de propriétés départementales.

*Le Conseil Général adopte la délibération 2-4158 à l'unanimité.*

***Programme 2014 de modernisation et d'équipement (PME) des routes départementales (études, acquisitions foncières et travaux)***

JEAN-MARIE TETART, *rapporteur* – Ce programme concerne à la fois la réalisation d'infrastructures nouvelles, le renforcement d'infrastructures existantes et des requalifications d'axes. Il peut s'agir d'études, d'acquisitions ou de travaux.

En 2013, les études marquantes ont porté sur le Pont d'Achères. S'agissant des acquisitions, les faits saillants ont notamment concerné la voie nouvelle Montesson-Sartrouville et la RD307. Les acquisitions ont représenté en 2013 un montant d'environ 2 millions d'euros. Quant aux travaux, 26 millions d'euros ont été décaissés, soit un taux de réalisation de 98 %.

Sur 2014, nous proposons un montant de crédits de paiement de 43 millions d'euros, dont environ 4 millions d'euros accordés aux acquisitions foncières, et 22,8 millions d'euros aux travaux.

La Commission Equipement a émis sur le dossier un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

JOËL TISSIER – Je m'abstiendrai, faute d'informations suffisantes sur la RD 154.

*Le Conseil Général adopte la délibération 2-4246 à la majorité - abstention de Joël Tissier.*

***Vente de trois propriétés départementales situées rue Champ-Lagarde et rue Pasteur à Versailles***

OLIVIER DE LA FAIRE, *rapporteur* – Le 15 février 2013, le Département avait décidé la mise en vente de trois terrains situés à Versailles, sur un même site, pour un prix de vente de 3 millions d'euros. Lors des échanges avec la commune de Versailles, il a été demandé l'intégration de 25 % de logements sociaux dans la construction effectuée par le prochain promoteur. Les candidats ont présenté d'autres engagements, variant entre 1,8 millions d'euros et 1,2 millions d'euros. Le Département a choisi l'offre de la société Sogexo, retenue pour un montant de 2,2 millions d'euros, et incluant une clause de retour à meilleure fortune de 15 %. France Domaines a donné son accord sur ces données.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Président à signer le compromis de vente et tous les actes nécessaires.

La Commission Equipement a émis sur le dossier un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 2-4247 à l'unanimité.*

***Schéma départemental de gestion des feux tricolores. Programme 2014 de modernisation des équipements de régularisation du trafic sur les routes départementales***

JACQUES SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Cette délibération annuelle commence par le bilan du programme de modernisation de 2013. La liste des interventions et études menées figure en annexe. Le budget de 2013 s'élevait à 300 000 euros. Il a été utilisé et engagé à hauteur de 99,9 %.

Le programme de 2014 constitue la suite du programme de 2013, pour un budget de 200 000 euros, conformément aux crédits votés dans le budget prévisionnel 2014. La liste des interventions prévues figure également en annexe.

Cette délibération a recueilli un avis favorable unanime de la Commission Equipement et un avis conforme de la Commission des Finances et des Affaires générales.

*Le Conseil Général adopte la délibération 2-4256 à l'unanimité.*

***Plan régional de prévention et de gestion des déchets de chantiers (PREDEC) et rapport environnemental associé. Avis du Département***

PHILIPPE TAUTOU, *rapporteur* – Le Code de l'Environnement rend obligatoire l'élaboration de plans de gestion des déchets de chantiers (PREDEC). Le projet de PREDEC semble cohérent avec la charte yvelinoise. Toutefois, il appelle cinq remarques, dont le détail figure dans le rapport.

La Commission Equipement a émis sur le dossier un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Nous espérons que nos remarques seront retenues.

*Le Conseil Général adopte la délibération 2-4262 à l'unanimité.*

***Cession d'un terrain à Méré dans le cadre d'un projet de création d'une voie de desserte à une zone d'activités***

JACQUES SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Cette cession est prévue au profit de la commune ou de la société qui aménage la zone d'activités. Toutefois, compte tenu de la construction de la caserne du SDIS, le Département a encore besoin de ce terrain pour réaliser les travaux. Nous attendrons donc la fin des travaux pour effectuer, pour un montant de 73 000 euros, la cession de ce terrain.

La Commission Equipement a émis sur le dossier un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 2-4264 à l'unanimité.*

***Bâtiments départementaux. Adhésion du Département à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité***

OLIVIER DE LA FAIRE, *rapporteur* – Il est proposé de recourir aux services du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC).

L'adhésion du Département à ce groupement de commandes concernera 165 contrats. Le coût total des achats d'électricité est actuellement de 3,5 millions d'euros. Cette adhésion permettra de bénéficier de tarifs plus attractifs, qui compenseront largement son coût, de 11 400 euros pour 2014.

La Commission Equipement a émis sur le dossier un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 2-4272 à l'unanimité.*

***Bâtiments départementaux. Hôtel du Département à Versailles. Travaux de rénovation des Tableaux Généraux Basse Tension (TGBT)***

PHILIPPE TAUTOU, *rapporteur* – Il s'agit de donner délégation à la Commission permanente pour approuver une convention qui pourrait être conclue entre le Conseil Général et la Préfecture pour la remise en état des Tableaux Généraux de Basse Tension (TGBT). La Préfecture nous a indiqué être partie prenante dans cette opérations, sans pour autant confirmer une participation financière. Ces travaux comportent une tranche ferme de 128 000 euros et une tranche conditionnelle de 312 000 euros. Si la situation évolue dans le bon sens, nous signerons une convention définissant la participation du Conseil Général et de la Préfecture.

La Commission Equipement a émis sur le dossier un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 2-4287 à l'unanimité.*

***Bâtiments départementaux. 57 collèges et lycées internationaux. Travaux de mise en conformité des ascenseurs et monte-charges***

OLIVIER DE LA FAIRE, *rapporteur* – Il vous est proposé la programmation des travaux de mise en conformité des ascenseurs de 57 collèges pour un montant de 1,1 million d'euros.

La Commission Equipement a émis sur le dossier un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 2-4289 à l'unanimité des votants.*

***Cession de la partie logement de l'ancienne gendarmerie de Trappes à la société « ADOMA »***

JACQUES SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Il s'agit de la suite de la délibération du mois dernier. Un accord a été conclu. Celui-ci comporte plusieurs clauses suspensives.

La Commission Equipement a émis sur le dossier un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 2-4290 à l'unanimité.*

***Propriété départementale du 60, rue de Reims à Sartrouville. Cession à la commune de Sartrouville***

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, *rapporteur* – Ce terrain faisait partie des réserves foncières par rapport à la déviation entre Sartrouville et Montesson, dont le tracé est désormais arrêté. Nous avons décidé de vendre ce terrain à un particulier. Entretemps, la commune de Sartrouville a fait savoir au Département qu'elle était intéressée par l'acquisition de ce bien. L'acquéreur éventuel a retiré sa demande d'achat. Nous sommes tombés d'accord avec la commune de Sartrouville pour un montant de 182 000 euros, sous réserve que la commune délibère dans ce sens.

La Commission Equipement a émis sur le dossier un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 2-4291 à l'unanimité.*

***Cession d'une parcelle à la commune de Triel-sur-Seine***

PHILIPPE TAUTOU, *rapporteur* – Cette cession à la commune de Triel-sur-Seine porte sur 6 636 mètres carrés, pour un montant de 75 400 euros.

La Commission Equipement a émis sur le dossier un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 2-4292 à l'unanimité.*

***Acquisition et cession de terrains situés rue de la Liberté / rue Emile Zola à Mantes-La-Jolie pour les besoins du foyer de l'adolescence***

JACQUES SAINT-AMAUX, *rapporteur* – Ce projet induira une dépense de 1 000 euros.

La Commission Equipement a émis sur le dossier un avis favorable unanime et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 2-4298 à l'unanimité.*

***Réutilisation des données publiques des Archives départementales. Règlement***

ALEXANDRE JOLY, *rapporteur* – L'objet de cette délibération est de permettre la diffusion des archives départementales, compte tenu notamment des règles juridiques concernant les informations personnelles qui pourraient être divulguées. Il est proposé de signer une convention qui facilitera et encouragera les démarches des utilisateurs potentiels.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis sur le dossier un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 3-4266 à l'unanimité.*

***Fonds départemental de solidarité 2014. Collèges publics, établissements internationaux et collèges privés sous contrat d'association. Année scolaire 2013/2014***

ANDRE SYLVESTRE, *rapporteur* – Le montant affecté à ce fonds s'élève à 257 200 euros pour les collèges publics, 2 200 euros pour les établissements internationaux et à 12 700 euros pour les collèges privés sous contrat d'association, soit un montant total de 272 100 euros.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis sur le dossier un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – J'observe que les crédits ont été majorés de 50 %.

*Le Conseil Général adopte la délibération 3-4269 à l'unanimité.*

***Collèges publics et établissements internationaux. Dotation d'équipement matériel et mobilier 2014***

PIERRE LEQUILLER, *rapporteur* – Il s'agit comme chaque année de l'application des règles de dotation. Le montant total de cette dotation s'élève à 2,136 millions d'euros.

Il s'agit également de donner délégation à la commission permanente afin d'affecter les dotations complémentaires susceptibles d'être allouées en cours d'année.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis sur le dossier un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 3-4270 à l'unanimité.*

***Collèges privés sous contrat d'association. Contribution 2014 aux charges de fonctionnement matériel et dépenses de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat***

PIERRE LEQUILLER, *rapporteur* – Il s'agit, dans le respect de la loi, d'appliquer un parallélisme avec les établissements d'enseignement public. La contribution du Département à ces dépenses pour l'année 2013-2014 est ainsi fixée 246,36 euros par élève, soit un montant total 3 525 657 euros au profit des 22 collèges privés sous contrat d'association.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis sur le dossier un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 3-4273 à l'unanimité.*

***Association Mantes-en-Yvelines 2014. Organisation du championnat d'Europe de canoë-kayak***

ALEXANDRE JOLY, *rapporteur* – Il s'agit d'une opération importante pour le Département et pour le sport. Le budget de cette manifestation s'élève à 484 500 euros. Il vous est proposé d'y participer à hauteur de 40 000 euros.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis sur le dossier un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 3-4279 à l'unanimité.*

***« Plan Yvelines Seine ». Croisières pédagogiques. Année scolaire 2013-2014***

JOËL DESJARDINS, *rapporteur* – Il s'agit de subventionner, à hauteur de 50 000 euros, l'association « Les compagnons des jours heureux » pour l'organisation de croisières pédagogiques sur la Seine.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis sur le dossier un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 3-4280 à l'unanimité.*

***Commune d'Emancé. Attribution d'une subvention exceptionnelle***

JOËL DESJARDINS, *suppléant*, MARYSE DI BERNARDO, *rapporteur* – La commune d'Emancé avait signé un CDOR avec le Département pour un certain nombre de réalisations, notamment s'agissant d'une école. Or, entretemps, l'OPIEVOY s'est retiré de l'opération. Pour autant, les travaux relatifs à l'école ayant été réalisés, la commune d'Emancé se tourne vers le Conseil Général pour une subvention exceptionnelle.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité - la Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à la majorité avec une abstention de vote.

M. LE PRESIDENT – Elle restituera ainsi les fonds du CDOR.

ISMAÏLA WANE – Je me suis abstenu en commission des Finances, et je m'abstiendrai ici. Je comprends certes la problématique de Madame la Maire. Toutefois, quand j'ai demandé ce que deviendrait cette école, prévue initialement pour des logements qui devaient être situés à côté, il m'a été répondu qu'un autre programme remplacerait le programme initial. Or, il s'agit d'un programme complètement privé, sans logements.

M. LE PRESIDENT – Ce programme devrait cependant faire venir sur la commune d'Emancé de jeunes ménages dont les enfants pourront aller dans cette école.

*Le Conseil Général adopte la délibération 3-4308 à la majorité - abstention d'Ismaïla Wane.*

## *Convention d'accompagnement des centres sociaux des Yvelines*

GHISLAIN FOURNIER, *rapporteur* – Nous vous proposons de renouveler notre convention tripartite entre la CAF, le Conseil Général et les Centres Sociaux des Yvelines. Je rappelle que ceux-ci représentent, dans le Département, 38 structures qui interviennent auprès des publics fragilisés.

Trois axes ont été définis pour cette convention, qui concernerait des projets sociaux et des projets liés aux familles, des projets liés à l'accès au droit et à l'insertion des publics fragilisés, et le développement de structures d'animation à la vie sociale.

Il est proposé que nous participions à hauteur de 30 000 euros. La CAF apporterait le double de ce montant.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis sur le dossier un avis favorable à l'unanimité. La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 4-4283 à l'unanimité.*

### ***Programme départemental d'insertion. Avenant à la convention triennale 2011/2013 du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) avec la CASQY***

PIERRE FOND, *rapporteur* – Le Conseil Général a conclu cette convention avec la CASQY pour assurer l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA. Cette convention donne des résultats, à savoir 40 % de sorties positives. Un nouveau protocole est en cours de rédaction. Nous attendons en outre des décisions sur les financements européens pour 2014-2020.

Dans cette attente, nous proposons à l'Assemblée de prolonger cette convention d'un an sur 2014.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis sur le dossier un avis favorable à l'unanimité. La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

*Le Conseil Général adopte la délibération 4-4297 à l'unanimité.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 45.*

*Prochaine séance le vendredi 11 avril 2014 à 9 heures 30.*

*Le Secrétaire :*  
Karl OLIVE

*Le Président :*  
Alain SCHMITZ.

**Communication des marchés notifiés entre le 10 décembre 2013 et le 5 février 2014  
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général  
(art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

*Politique : A02 Equipements des communes*

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-607	Outils de diagnostics sociodémographiques et économiques	3 ans	120 000,00
		<b>somme :</b>	<b>120 000,00 €</b>

*Politique : A06 Attractivité économique*

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-629	Publication d'un avis d'appel public à candidature - Procédure de passation DSP3	3 mois	5 650,00
		<b>somme :</b>	<b>5 650,00 €</b>

*Politique : A08 Promotion et rayonnement*

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-640	Réalisation de deux reportages vidéo pour le Magazine	2 jours	4 900,00
		<b>somme :</b>	<b>4 900,00 €</b>

<i>Politique : B01 Proximité aux Yvelinois</i>			
<b>Numéro de marché</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Durée totale du marché</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
2013-585	Fourniture et pose d'une plate-forme passe escalier pour fauteuil roulant	2 mois	13 140,00
		<b>somme :</b>	<b>13 140,00 €</b>

<i>Politique : B05 Enfants en difficulté</i>			
<b>Numéro de marché</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Durée totale du marché</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
2013-491	Evaluation de la qualité de l'air intérieur sur 4 sites départementaux	10 mois	24 012,00
		<b>somme :</b>	<b>24 012,00 €</b>

<i>Politique : C03 Formation des jeunes</i>			
<b>Numéro de marché</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Durée totale du marché</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
2013-302	GUYANCOURT - Collège LES SAULES - Mission de maîtrise d'oeuvre	1 an	14 544,00
<i>Politique : C03 Formation des jeunes</i>			
2013-375	MAUREPAS-Collège DUMAS-Travaux de réfection espaces extérieurs accessibles - Lot 1 : Gros oeuvre/second oeuvre	3 ans	68 567,86
2013-376	MAUREPAS-Collège DUMAS-Travaux de réfection espaces extérieurs - Lot 2 : Serrurerie	3 ans	18 521,60

2013-562	TRIEL SUR SEINE - Collège Les Châtelaines - Monte-charge	1 an	29 800,00
		<b>somme :</b>	<b>131 433,46 €</b>

*Politique : C05 Culture et patrimoine*

<b>Numéro de marché</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Durée totale du marché</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
2013-427	Restauration de la statue sainte Barbe à l'église paroissiale Notre-Dame de Gaillon sur Moncien	10 mois	27 004,00
		<b>somme :</b>	<b>27 004,00 €</b>

*Politique : C06 Sécurité*

<b>Numéro de marché</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Durée totale du marché</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
2013-335	Chanteloup les vignes - Centre incendie et Secours - Construction / Lot 12 Nettoyage de chantier	3 ans	25 536,00
		<b>somme :</b>	<b>25 536,00 €</b>

*Politique : D03 Moyens de fonctionnement*

<b>Numéro de marché</b>	<b>Objet du marché</b>	<b>Durée totale du marché</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
2013-177	Versailles - Hôtel du Département - Mission Maîtrise d'oeuvre	1 an	33 263,23
2013-611	Versailles - Hôtel du Département : nettoyage en conservation de l'escalier d'honneur	6 mois	34 715,00

2013-599	Fourniture de produits de boucherie et de charcuterie	4 ans	120 000,00
2013-196	Mantes la Jolie Collège Gassicourt Verrières, carrelage, faïence, accessibilité, ascenseur, sécurité incendie et toitures - Maîtrise d'œuvre	3 ans	55 372,84
		<b>somme :</b>	<b>243 351,07 €</b>

## SOMMAIRE

Accueil de nouveaux collaborateurs.....	1
Accueil .....	1
Communications de Monsieur le Président du Conseil général.....	2
Politique départementale de l'eau. Modalités de transition entre les contrats eau et le schéma départemental de l'eau.....	2
Contrat de développement équilibré des Yvelines pour la mise en œuvre du protocole de l'opération d'intérêt national Seine Aval 2007-2013. Avenant n°2.....	2
Opération d'intérêt national Paris-Saclay. Convention de Plan local de redynamisation avec l'Établissement public Paris-Saclay et la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.....	3
Opération d'intérêt national Paris-Saclay. Convention pour l'élaboration du Contrat de Développement Territorial (CDT) et son évaluation environnementale.....	3
Opération d'intérêt national (OIN) Paris-Saclay (Satory). Cluster des mobilités innovantes. Création d'une SEM patrimoniale.....	4
Programme 2014 d'équipement et d'entretien des forêts départementales et domaniales. Subvention 2014 au CODERANDO. Convention de mise à disposition d'une parcelle départementale pour l'installation d'un poste de transformation ERDF. Conventonnement avec le Muséum national d'histoire naturelle.....	7
Prolongation des conventions avec la société « Regienov » relatives aux projets « Comeete » et « Reve ».....	8
Aide à la RDI. Subvention à la société « GE Medical Systems » et partenariat emploi/insertion avec cette société.....	9
GPV de Chanteloup-les-Vignes. Convention de direction de projet 2013-2014 .....	13
Vote du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2014.....	13
Convention de financement 2014 avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines .....	14
Rachat de matériel de puériculture appartenant au Comité des Œuvres Sociales des Personnels de la Préfecture et du Département des Yvelines (COSPPDY).....	14
Avis de principe relatif à la gestion du Fonds Social Européen (FSE) sur la période 2014/2020.....	14
Participation financière du Département aux charges d'exploitation des services de transports franciliens pour l'année 2014.....	16
Missions d'assistance à la mise en œuvre du projet de schéma directeur immobilier .....	16
Programme 2014 de modernisation et d'équipement (PME) des routes départementales (études, acquisitions foncières et travaux).....	17
Vente de trois propriétés départementales situées rue Champ-Lagarde et rue Pasteur à Versailles.....	17
Schéma départemental de gestion des feux tricolores. Programme 2014 de modernisation des équipements de régularisation du trafic sur les routes départementales .....	18
Plan régional de prévention et de gestion des déchets de chantiers (PREDEC) et rapport environnemental associé. Avis du Département.....	18
Cession d'un terrain à Méré dans le cadre d'un projet de création d'une voie de desserte à une zone d'activités.....	18
Bâtiments départementaux. Adhésion du Département à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.....	19
Bâtiments départementaux. Hôtel du Département à Versailles. Travaux de rénovation des Tableaux Généraux Basse Tension (TGBT).....	19

Bâtiments départementaux. 57 collèges et lycées internationaux. Travaux de mise en conformité des ascenseurs et monte-charges .....	19
Cession de la partie logement de l'ancienne gendarmerie de Trappes à la société « ADOMA ».....	19
Propriété départementale du 60, rue de Reims à Sartrouville. Cession à la commune de Sartrouville.....	20
Cession d'une parcelle à la commune de Triel-sur-Seine.....	20
Acquisition et cession de terrains situés rue de la Liberté / rue Emile Zola à Mantes-La-Jolie pour les besoins du foyer de l'adolescence .....	20
Réutilisation des données publiques des Archives départementales. Règlement.....	20
Fonds départemental de solidarité 2014. Collèges publics, établissements internationaux et collèges privés sous contrat d'association. Année scolaire 2013/2014.....	21
Collèges publics et établissements internationaux. Dotation d'équipement matériel et mobilier 2014. ....	21
Collèges privés sous contrat d'association. Contribution 2014 aux charges de fonctionnement matériel et dépenses de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat.....	21
Association Mantes-en-Yvelines 2014. Organisation du championnat d'Europe de canoë-kayak .....	22
« Plan Yvelines Seine ». Croisières pédagogiques. Année scolaire 2013-2014 .....	22
Commune d'Emancé. Attribution d'une subvention exceptionnelle .....	22
Convention d'accompagnement des centres sociaux des Yvelines .....	23
Programme départemental d'insertion. Avenant à la convention triennale 2011/2013 du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) avec la CASQY .....	23
Communication des marchés notifiés entre le 10 décembre 2013 et le 5 février 2014 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).....	24